Veuillez prendre connaissance des obligations réglementaires qui s’imposent aux détenteurs non professionnels de porcs et les consignes visant à promouvoir le respect des règles de biosécurité essentielles.

Peu de détenteurs connaissent ces règles, les personnes qui ne se disent pas éleveurs, mais qui ont quelques porcs plein air, représentent en effet un risque important pour l’avenir de toute la filière porcine bretonne et donc de nos territoires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marcel CORMAN, président de l'OS Porc Bretagne